

Débat d'orientation



budgétaire 2021



Un contexte de crise sanitaire et d'incertitudes

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE

une année 2020 éprouvante pour les individus et pour les collectivités en première ligne de la réponse aux habitant.e.s

Crise du COVID-19 : des dépenses non réalisées, mais des dépenses supplémentaires (masques, équipements).

les réformes successives des finances publiques et de la fiscalité locale

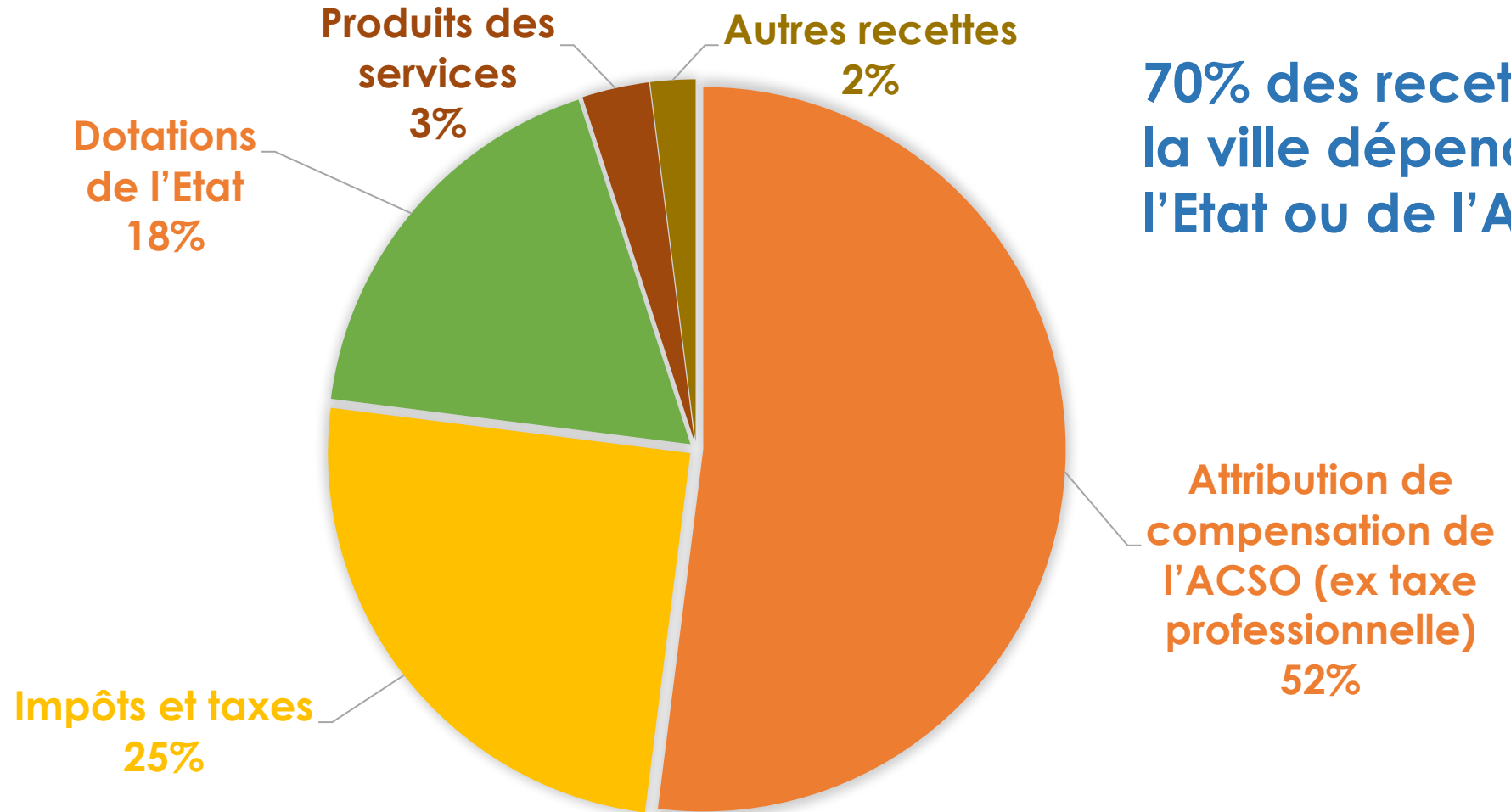
les communes complètement dépossédées de la maîtrise de leurs recettes et donc de leurs dépenses.

Une atteinte profonde au principe constitutionnel de l'autonomie des communes.

Malgré une gestion saine et sereine des finances communales, la crise sanitaire appelle à la plus grande prudence dans les prévisions pour l'année 2021.

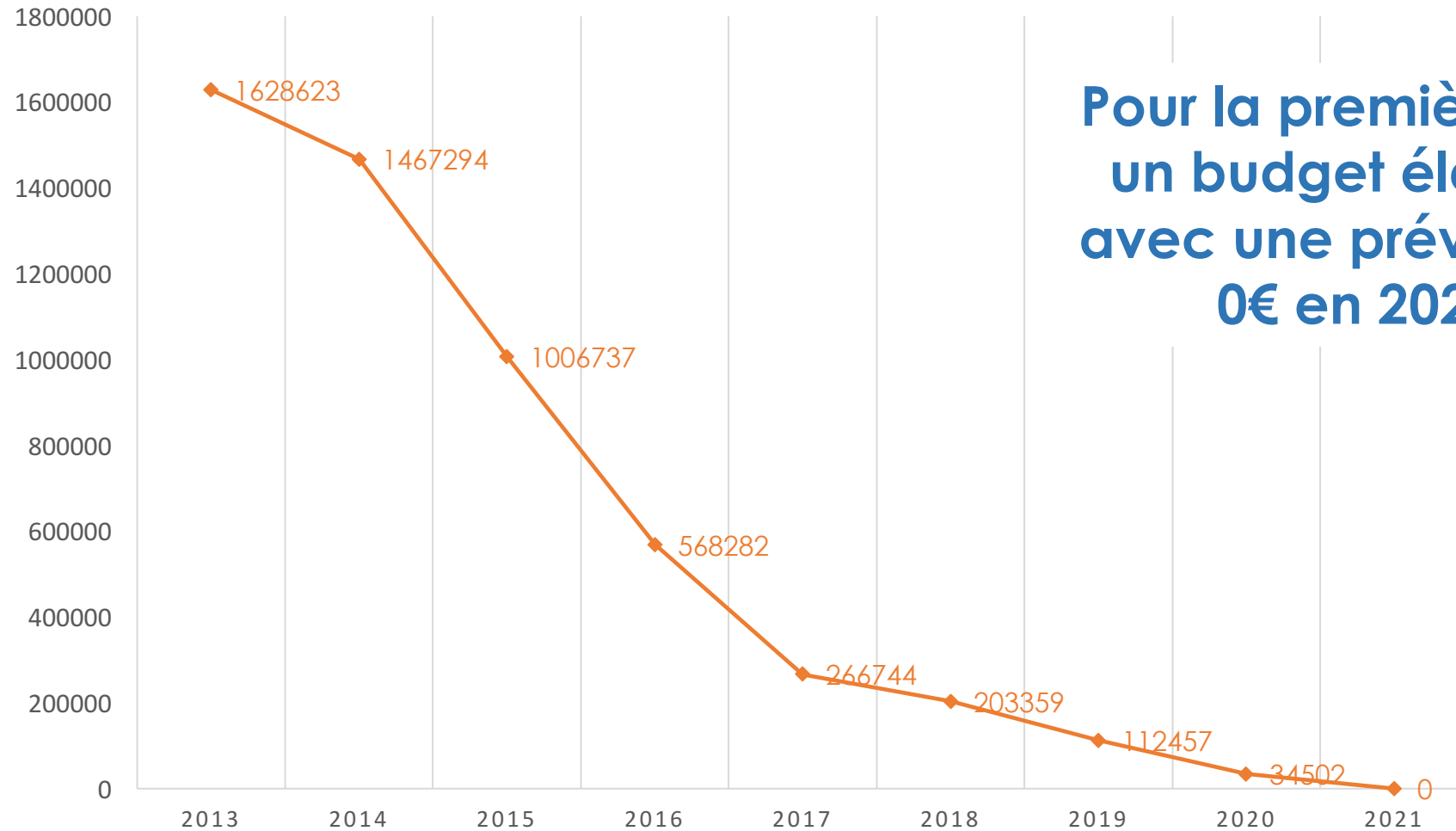
Des recettes de fonctionnement toujours plus contraintes

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE



Disparition de la dotation globale de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE



Pour la première fois,
un budget élaboré
avec une prévision à
0€ en 2021

Une fiscalité locale stable mais incertaine

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE

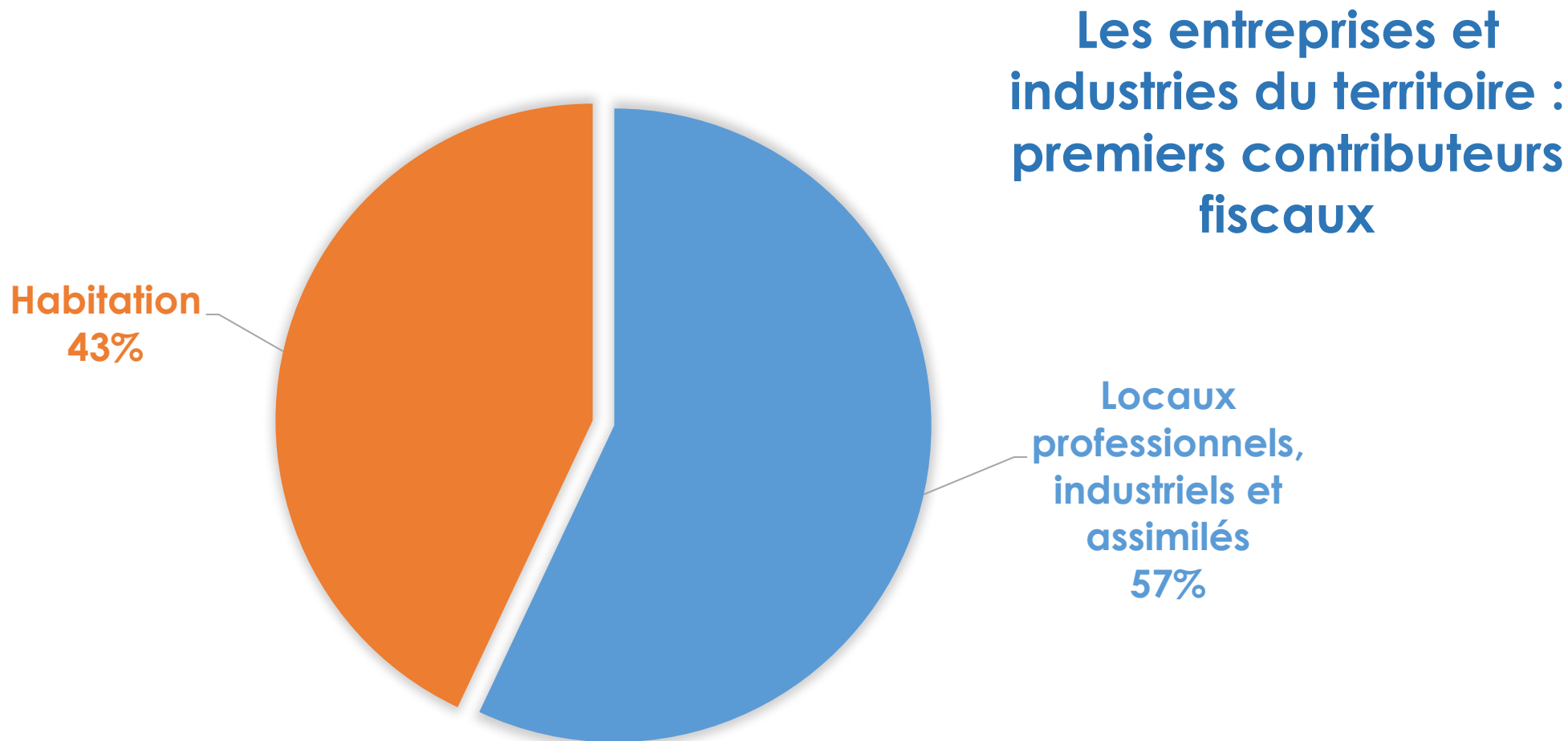
Pas d'augmentation d'impôts locaux en 2021, des taux inchangés depuis 2016.

| | Taux |
|------------------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 8,10% |
| Taxe sur le foncier bâti | 34,38% |
| Taxe sur le foncier non bâti | 82,12% |

Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation jusqu'en 2023 : une incertitude permanente sur la pérennité des recettes.

Répartition de la taxe sur le foncier bâti entre particuliers et professionnel (2020)

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE



Des dépenses maîtrisées en conséquence

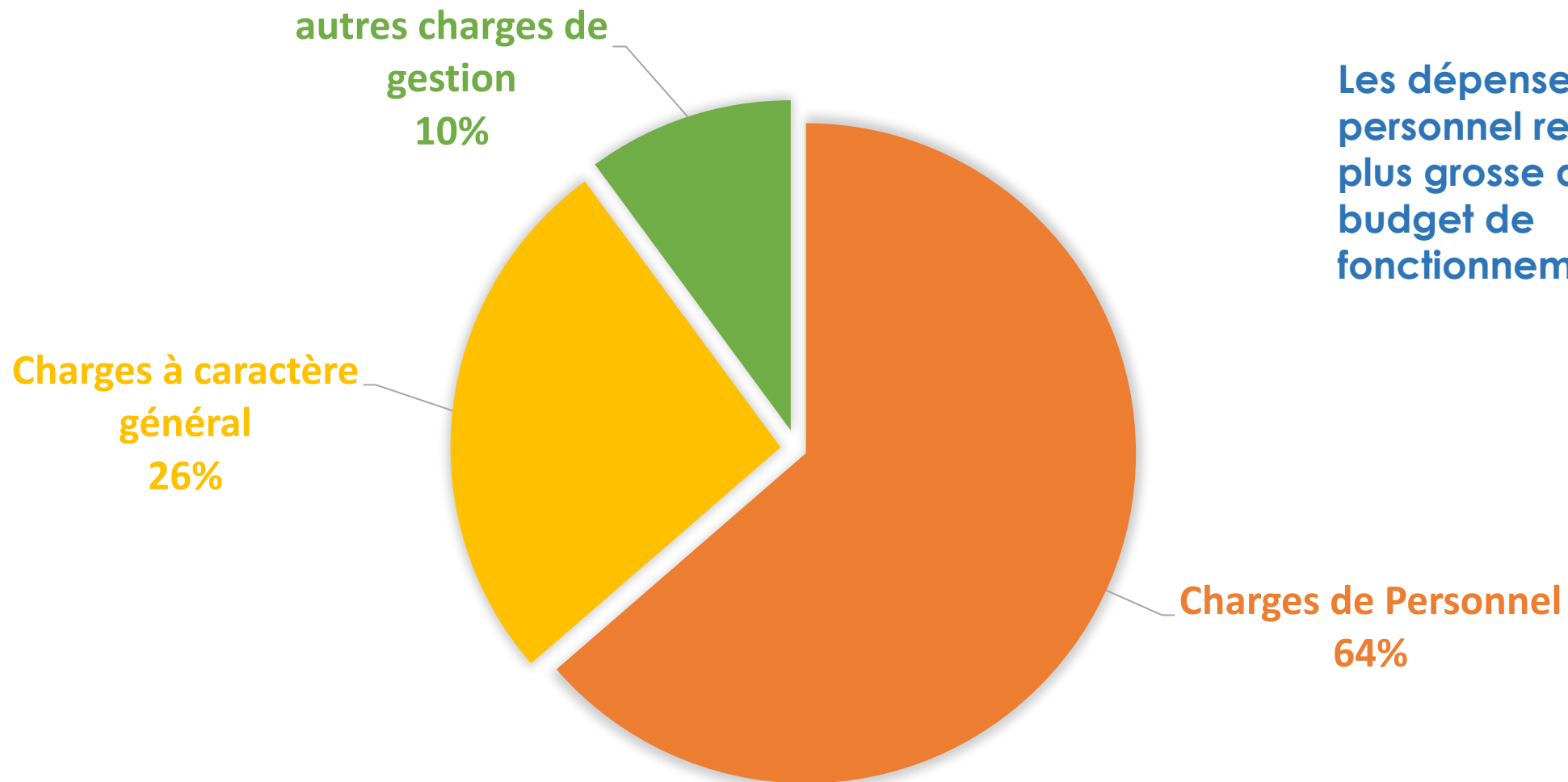
Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le 23/02/2021

SLO

ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE



Les dépenses de personnel représente la plus grosse dépense du budget de fonctionnement

Des dépenses maîtrisées et de nouveaux projets

Tous les budgets de services présentés avec un objectif de **-2%** par rapport aux dépenses réalisées en **2019**

Mais **augmentation** de certains budgets **afin de répondre aux enjeux nouveaux** notamment en matière de développement durable et de l'attention particulière aux enfants :

- ➔ **Manger mieux** : plus local, plus bio, plus fabriqué maison dans la restauration collective : +86 000 €
- ➔ Départ d'un grand nombre d'enfants en **classes découvertes** 10 classes inscrites : + 1 13 000 €
- ➔ Pour faire face à la **crise sanitaire** : +49 800 € d'équipements et de produits d'entretien

Dépenses de personnel dynamiques

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE

| 2016 Réalisé | 2017 Réalisé | 2018 Réalisé | 2019 Réalisé | 2020 Réalisé | 2021 Prévisionnel |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| 12,853 M€ | 13,025 M€ | 12 708 M€ | 12,558 M€ | 12,309M€ | 13,158 M€ |
| | + 1,34 % | - 2,44% | - 1,18% | - 1,98% | |

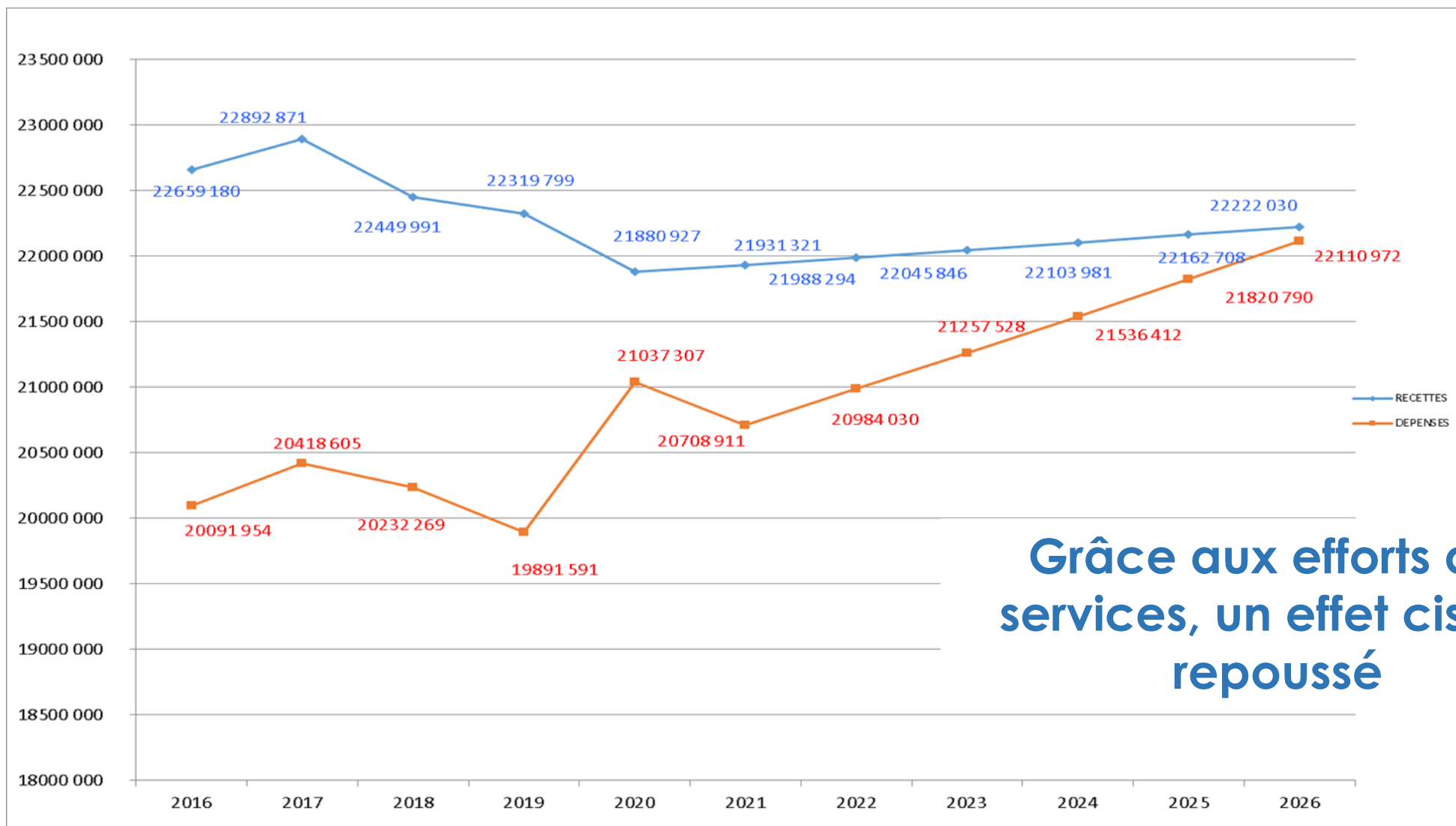
Les agent.e.s municipaux, premier.e.s à subir les conséquence de l'austérité budgétaire. Des efforts rendus par la municipalité : Septembre 2020 augmentation du régime indemnitaire, janvier 2021 plan de déprécarisation des emplois

Perspectives 2021 : 7 départs à la retraite remplacés, 2 départs non remplacés.

Poursuite des mesures en faveur de l'apprentissage

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement 2016-2026

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE




Maintenir un bon niveau d'investissement et de maintenance du patrimoine

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Dépenses d'investissement | 5,618 M€ |
| Opération | 4,308 M€ |
| Maintenance du patrimoine | 1 M€ |
| Moyens des services | 309 000€ |

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Recettes d'investissement | 5,618 M€ |
| Autofinancement | 690 410 € |
| Subventions, FCTVA, cession | 2,568 M€ |
| Emprunt (prévisionnel) | 2,360 M€ |

Une ville toujours désendettée

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021 
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE

Charge de la dette en 2021 : 0,34% des dépenses de fonctionnement


Le capital de la dette : 7,5% des dépenses d'investissement

**Dette par habitant : 388€ à Montataire
907€ ville de même strate**

Aucun emprunt depuis 2017 pour la réhabilitation de la Halle Perret.

En 2021, emprunt prévisionnel de 2,3 millions d'euros pour la réalisation du terrain synthétique. Le montant sera réajusté avant le vote du budget et tout au long de l'année (reprise du résultat, recettes nouvelles, ventes de terrains)

Principaux investissements en 2021

Envoyé en préfecture le 22/02/2021
Reçu en préfecture le 22/02/2021
Affiché le 23/02/2021 
ID : 060-216004101-20210208-DEL_080221_01-DE

Sports :

Création d'un terrain synthétique Armand Bellard : 1 218 500 €

Rénovation gymnases Marcel Bouchoux : 137 000 € et éclairage stade Kléber Sellier : 48 000 €

Voirie :

Avenue Ambroise Croizat : 910 000 €

Rue des déportés et Rue Jean Jaurès : 80 000 €

Reprise de murs de soutènement : 177 000 €

Parking groupe Marfan : 110 000€

Bâtiments et accessibilité :

Remplacement menuiserie résidence autonomie Maurice Mignon : 268 400 €

Accessibilité des bâtiments : 200 000 € et de la voirie/espaces publics : 50 000 €

Travaux espace Fernand Léger (JADE) : 69 000 €

Ecoles :

Menuiserie Jean Jaurès : 48 000 €

Stores Paul Langevin : 27 700 €

Réfection du mur Jacques Decour : 13 000 €

Huisseries et bardage bois Maurice et Lucie Bambier : 116 100 €